

## **BIKE AND RUN DES LIONS**

**17 Mars 2024**



### **Article 1 : Organisation**

Le Bike & Run est organisé par le Racing club Triathlon d'Arras.

Cette épreuve aura lieu le 17 Mars 2024.

La course se déroulera à l'intérieur de la base de loisirs des Grandes Prairies à Arras. Un parking est disponible à proximité du complexe, ainsi que des vestiaires.

### **Article 2 : Présentation de la manifestation sportive**

Ce Bike & Run d'Arras est accessible à tous (licenciés et non licenciés).

Cette année, plus besoin de certificat médical pour les non-licenciés triathlon, le FIS (Formulaire Info Santé) remplace le certificat médical "sport en compétition"

On demandera donc juste aux non-licenciés Triathlon de compléter ce formulaire lors de l'inscription.

Les droits d'inscriptions restent acquis en cas de désistement.

#### 4 formats sont possibles :

Nouvelle formule, la course se déroulera en durée et non pas en distance. Chaque équipe devra parcourir un maximum de kilomètres en un temps imparti.

- Course jeune (6–9ans) : 10 min
- Course jeune (10-13 ans) : 20 min
- Course XS (à partir de la catégorie benjamins) : 40 min
- Course S (à partir de la catégorie cadets) : 1h

Le nombre d'équipes pour le Bike & Run est limité à 100 (l'organisation se réserve le droit de modifier le nombre limite d'inscriptions).

Le Bike & Run est une course qui se déroulera sur un parcours déterminé en fonction du format de la course choisie, par équipe de deux concurrents et avec un seul VTT. Seuls les VTT et gravels sont autorisés (vélos de ville, vélos électriques sont interdits).

Afin de fluidifier le départ, les coureurs débiteront en premier, et iront rejoindre les vététistes. Les équipiers (coureur à pied et vététistes) restent groupés tout au long de l'épreuve : le changement de l'un à l'autre s'effectue VTT à la main, celui-ci servant de passage de témoin.

Il n'y a pas de limite sur le nombre de relais ainsi que sur leurs durées.

Les horaires de la course sont définis comme suit :

- Accueil et retrait des dossards : 8h30
- Départ du XS : 9h30
- Départ du S : 9h30
- Départ des courses jeunes (6 – 9 ans) : 11h00
- Départ des courses jeunes (10 – 13 ans) : 11h30

Les résultats seront proclamés à l'issue de l'ensemble des épreuves. La remise des récompenses aura lieu à 12h00.

### **Article 3 : Règles de course**

Un briefing d'avant course rappellera les règles principales à respecter.

Le port du casque homologué à coque rigide (jugulaire fermée) est obligatoire durant toute l'épreuve pour chaque équipier (un casque par personne obligatoire).

Le dossard (avec 3 points d'encrage) doit être porté sur le devant par chaque concurrent pendant toute la durée de l'épreuve.

Il est strictement interdit de jeter des objets, vêtements ou déchets (bidons, gels...) en dehors des zones de propreté sous peine de disqualification.

Il est bien sûr interdit d'être à deux en même temps sur le VTT.

Un ravitaillement final pour les concurrents sera prévu.

Le départ de l'épreuve sera donné pour un seul des deux équipiers, qui parcourra à pied un tronçon de 600 mètres avant de rejoindre son partenaire.

Les équipiers doivent être ensemble sur la totalité de la course.

Dans tous les cas, les concurrents se soumettront aux décisions de l'organisateur et des arbitres.

### **Article 4 : Sécurité**

Le parcours en nature emprunte des chemins forestiers susceptibles d'être empruntés par des promeneurs. Les coureurs doivent impérativement adapter leur vitesse lors du dépassement ou lors du croisement de tout promeneur, et prendre une marge de sécurité suffisante pour anticiper tout changement de trajectoire des piétons. Tout incident avec un promeneur pourra entraîner l'arrêt immédiat de l'épreuve, et engager la responsabilité civile du concurrent.

Des bénévoles seront répartis tout au long du parcours afin d'assurer la sécurité et la circulation. Cela ne dédouane pas les participants d'adopter une attitude responsable tout au long de l'épreuve et, notamment, de respecter les consignes des bénévoles.

En cas de mauvais temps ou de conditions météorologiques pouvant nuire à la sécurité des concurrents, l'organisateur se réserve le droit de modifier le parcours ou d'annuler l'épreuve.

### **Article 5 : Tarifs et Inscriptions**

- Format S : 20 € par équipe (pour les non licenciés « compétition triathlon », majoration de 2,00 € pour le pass compétition)
- Format XS : 17 € par équipe (pour les non licenciés « compétition triathlon », majoration de 2,00 € pour le pass compétition)
- Course jeunes (6 – 9 ans) : 5,00 € par équipe
- Course jeunes (10 – 13 ans) : 7,00 € par équipe

L'inscription se fait sur le site internet de l'épreuve : <https://www.triathlon-arras.com> jusqu'au jeudi 14 Mars à 23h59 inclus.

Vous pouvez également remplir le bulletin d'inscription-joint et l'envoyer à l'adresse suivante : Mme CERA Beatrice - 61 rue Raoul Briquet 62223 Saint Nicolas jusqu'au jeudi 14 Mars inclus (cachet de la poste faisant foi).

Possibilité de s'inscrire le jour même (jusqu'à 30 min avant la course) avec une P.A.F. de 2,00 € supplémentaire par équipier – chèque ou espèces.

En cas de désistement d'un concurrent, aucun remboursement ne pourra être réclamé à l'organisateur. Tout dossier sera considéré comme incomplet avant le retrait des dossards s'il ne comporte pas l'ensemble des pièces suivantes :

- Paiement des droits d'inscription
- Pour les mineurs, une autorisation parentale signée est obligatoire.  
ATTENTION : votre inscription ne sera validée que lorsque toutes les pièces seront fournies (règlement des droits d'inscription, questionnaire FIS, autorisation parentale si besoin). En attendant votre inscription sera considérée comme « en attente ». Passé ce délai ou si les quotas d'inscription s'avèrent atteints, votre pré-inscription sera annulée.

## **Article 6 : Responsabilité et garanties**

Responsabilité civile : l'organisateur a souscrit une assurance responsabilité qui couvre sa responsabilité civile et celle des concurrents inscrits, entre la ligne de départ et la ligne d'arrivée, pour tous les dommages matériels ou corporels qu'ils pourraient causer accidentellement à des tiers ou à d'autres concurrents.

Les licenciés bénéficient en plus des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

L'Organisateur décline toute responsabilité en cas de perte, casse ou vol de matériel, ainsi que d'accident, de défaillance, de blessures, d'invalidité ou de décès survenu à un concurrent. Le concurrent a bien pris note qu'il doit s'assurer personnellement pour tous les risques encourus lors de la pratique de l'épreuve.

En aucun cas un concurrent ne pourra se retourner contre l'organisateur pour quelque motif que ce soit. La signature lors du retrait du dossard vaut acceptation du présent règlement.

## **Article 7 : Droit à l'image**

Le participant donne à l'organisateur le droit d'utiliser son image (photo et/ou vidéo). En outre, il déclare accepter toute exploitation par l'organisateur, des films et des clichés et/ou de tout ou partie de leurs contenus ou extraits, pour les besoins.

1/ de diffusion de l'évènement par voie de toute plateforme de communication et notamment mobile, en ligne, numérique, internet.

2/ d'exploitation commerciale ou non, par l'organisateur lui-même ou tout partenaire, sponsor, fournisseur de l'évènement (excepté pour l'utilisation de campagne publicitaire).